

**Communication relative à la réouverture progressive des services
POINT D'ETAPE n°3 – 05/06/2020**

Chères Bonnoises, chers Bonnois, chers parents,

Depuis le 11 mai dernier, nous travaillons pour réouvrir les services du mieux possible, non sans mal parfois. Vous trouverez ci-dessous le bilan du travail en cours :

I – Horaires de la mairie à compter du 02/06 :

Depuis le mardi 02 juin, la mairie est désormais ouverte au public tous les jours du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

Le service urbanisme est joignable par téléphone au 04.50.39.21.51, ou par mail à urbanisme.ads@mairie-bonne.fr. Il est demandé autant que possible de privilégier les communications par mail ou par téléphone. Néanmoins, selon la nature des dossiers, des rendez-vous pourront être proposés en mairie.

Le service scolaire et périscolaire est joignable par téléphone au 06.14.42.22.94 ou par mail à scolaires-loisirs@mairie-bonne.fr.

II – Situation de la crèche :

La réouverture de la crèche, après avoir suscité de nombreuses interrogations, ne pourra finalement pas réouvrir avant le 24 août. Cette décision a été prise collégialement suite à différentes problématiques dont l'impossibilité de faire respecter les gestes barrières avec les plus jeunes (*marche à quatre pattes, port au bras des agents, changes des enfants, contacts physiques impératifs et constants...*). **Il a donc été décidé de se conformer ni plus ni moins à l'avis du conseil scientifique du 24 avril dernier.**

Par ailleurs, plusieurs agents sont eux-mêmes en difficulté dans le cadre de la garde de leurs enfants, ce qui présuppose un absentéisme important. Si tel était le cas, cela ne permettrait pas le respect des obligations en termes d'encadrement du jeune enfant, ce qui de facto nous conduirait à refermer la structure, parfois au pied levé.

En parallèle, certains personnels de la crèche ont été redéployés sur les écoles dont le protocole sanitaire a nécessité un renfort en personnel important depuis le 02/06. Sans ce renfort des agents de la crèche, nous n'aurions pas été en mesure d'assurer la gestion de toutes les classes sur le temps de la pause méridienne, et cela aurait obligé certaines familles à récupérer obligatoirement leurs enfants sur ce créneau.

Ce sont donc l'ensemble de ces données qui, mises bout à bout, ont conduit les élus en charge de l'enfance et de la petite enfance à faire ces choix, dont je mesure pleinement les conséquences en termes d'organisation pour certaines familles.

III – Restauration, services périscolaires et extrascolaires :

La plus grande majorité des classes ont été réouvertes ces dernières semaines, selon des rythmes très particuliers. L'ensemble des parents sont informés directement et quotidiennement par Madame DELIGNE, Directrice des écoles.

Pour respecter les protocoles sanitaires, les enfants des différentes classes ne peuvent se croiser, ce qui a nécessité la mise en place d'un accueil méridien pour chacune des classes ouvertes notamment. Ce protocole, particulièrement strict, a fortement réduit nos capacités d'accueil, même avec les renforts des personnels de la crèche. A ce titre jusqu'à la fin de l'année scolaire, et hors pour les publics dits « prioritaires », les accueils périscolaires du matin et du soir ne pourront être remis en place, tout comme les accueils du mercredi.

En ce qui concerne la restauration, notre souhait aurait été de pouvoir repropose ce service rapidement. Néanmoins, cela ne pourra pas être le cas. En effet, notre restauration scolaire, régie par un marché public, est fournie en liaison chaude par le service hôtelier du lycée agricole de Poisy. Néanmoins, la non-réouverture du service de restauration du lycée ne leur permet pas de répondre au cahier des charges et de nos impératifs en termes de restauration. Après discussion, il nous a semblé préférable, en fonction des retours des parents et des enfants que nous avons, de laisser en cours le principe du repas tiré du cartable.

IV – Centre de loisirs du mois de juillet :

Le Centre de loisirs ouvrira ses portes quant à lui comme prévu du 06 au 31 juillet pour les enfants âgés de 04 à 11 ans. Les dossiers d'inscriptions, téléchargeables sur le site de la commune www.mairie-bonne.fr, doivent être rendus au plus tard le 12/06. Néanmoins, et pour respecter le protocole sanitaire, les règles ont dû être quelque peu adaptées pour tenir compte de ces mesures :

plus tard le 12/06. Néanmoins, et pour respecter le protocole sanitaire, les règles ont dû être quelque peu être adaptées pour tenir compte de ces mesures :

- ⇒ Composition de 3 groupes de 10 personnes chacun (8 enfants et 2 animateurs par groupe).
- ⇒ Inscription à la semaine (interdiction de mélanger les groupes dans la semaine).
- ⇒ Annulation des camps d'été.

L'accueil sera possible de 8 heures à 18 heures, et les repas seront fournis par le Centre de loisirs.

V – Médiathèque :

Ne pouvant accueillir les lecteurs dans ses locaux, la médiathèque, propose désormais un service à l'emporter depuis le 25 mai. Ce « drive » est ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 16h à 18h, et le mardi de 10h à 12h.

L'accueil téléphonique pour les réservations est assuré les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 18h et le mardi de 9h à 12h. La médiathèque fonctionne actuellement avec la bibliothécaire communale, aidé d'une bénévole. A noter également que les navettes d'Annemasse-Aglo circulent de nouveau entre les bibliothèques depuis le 27 mai.

Pour réserver les documents, les lecteurs peuvent :

- Appeler l'accueil de la médiathèque au 04.50.36.21.58 aux horaires sus-indiqués,
- Envoyer un courriel à mediatheque@mairie-bonne.fr avec le nom des ouvrages souhaités,
- Réserver via le site internet www.bibliotheques-intermede.fr.

Une fois les documents préparés, le lecteur recevra un courriel dans lequel il sera amené à choisir un créneau horaire pour venir directement récupérer ses réservations.

Pour les retours, ceux-ci peuvent être effectués sans rendez-vous les jours d'ouverture du "Drive", mais ne seront enlevés de la carte du lecteur pour des raisons sanitaires que 10 jours plus tard (mise en quarantaine).

Par ailleurs, la médiathèque participe à l'animation de la page Facebook du réseau Intermède, les animations prévues dans les locaux ayant toutes été annulées.

Familles en difficulté :

Les familles dont la non-réouverture des services enfance et petite enfance pose de sérieuses difficultés liées à l'impossibilité de faire garder leur(s) enfant(s), peuvent se faire connaître en mairie. En fonction de la situation, une solution adaptée pourra éventuellement être mise en place par le CCAS grâce à l'entraide d'un réseau de parents ou autres professionnels de l'enfance / petite enfance.

Les familles en situation financière délicate, ayant des difficultés à composer le repas tiré du cartable de leur(s) enfant(s), ont également la possibilité de se rapprocher de la mairie. Toujours en fonction de la situation, le CCAS pourra venir en aide à ces familles pour permettre à chaque enfant de disposer d'un repas équilibré au cours de la pause méridienne.

Cette période est délicate, et j'entends que certaines mesures puissent mettre certains parents dans des situations complexes.

Elus et agents communaux travaillent activement, et appellent de leurs vœux à une rentrée prochaine avec l'ensemble des services communaux et sur l'ensemble des horaires. Les chiffres publiés chaque jour par le Ministère de la santé tendent à croire que nous sommes sur le bon chemin si nous nous efforçons tous de bien respecter les gestes barrières.

Vous remerciant pour tous les efforts que vous déployez déjà depuis plusieurs mois notamment pour assurer la garde de vos enfants, je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, chers parents, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire
Y. CHEMINAL

